

PECHE

GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

Conseil Régional
Réunion des 23 et 24 juin 2011

**Le renouvellement de la flotte de pêche bretonne : vers la création d'un fonds
d'intervention régional
Intervention de Sophie Lemoine**

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègues,

Nous l'avons dit à plusieurs reprises : le renouvellement de la flotte de pêche est indispensable.

Multiplication des risques d'accidents, perte d'attractivité du secteur, forte consommation de carburant ; tout ceci traduit l'ardente nécessité de remplacer les vieux navires dont l'âge moyen atteint 25 ans avec un allongement de 6 mois tous les ans.

Le renouvellement de la flotte pose dès le départ la question du plan de financement puisque depuis 2005 toute aide directe à la construction des navires est prohibée au motif d'une distorsion de la concurrence à l'échelle européenne.

Or, rare sont ceux qui peuvent s'autofinancer sur leurs fonds propres.

La Commission européenne a bien décidé d'étouffer cette profession puisqu'elle demande également aux pêcheurs de rembourser les aides versées par le Gouvernement en 2004-2006 pour compenser le surcoût du carburant.

C'est tout l'enjeu des économies d'énergie, elles sont un objectif essentiel à réaliser pour la survie du secteur de la pêche.

Le carburant est le deuxième poste de dépense après les salaires et nous allons structurellement vers une hausse du prix du pétrole qui risque une nouvelle fois de fragiliser les trésoreries et de pousser de nouveaux pêcheurs à se diriger vers la casse de leur bateau.

Dans ce contexte, il faut donc composer avec les multiples contraintes que crée la législation européenne d'où l'idée de mettre en place un fonds d'intervention régional pour le renouvellement de la flotte à capitaux mixtes publics et privés. Une étude a ainsi été réalisée pour tenter de dépasser les contraintes réglementaires et financières.

Si, ce fonds ne réglera pas fondamentalement la problématique, il est une bonne initiative.

Cependant, le bordereau ne nous semble pas assez précis sur les modalités de mise en œuvre : quels investisseurs privés seront privilégiés ? Avons-nous une idée du montant de l'apport de ces investisseurs privés ? Quelles garanties avons-nous du respect des engagements financiers des partenaires privés ? Il ne faudrait pas en effet que leurs apports varient suivant les aléas conjoncturels. La maîtrise publique de ce fonds est-elle assurée ?

L'appel de fonds privés demande également que leurs soutiens soient assurés quelque soit les aléas conjoncturels.

Enfin, le choix de privilégier la mutualisation et la coopération entre les navires est à noter. C'est un véritable changement culturel qui veut dépasser le modèle économique traditionnel : un bateau, un marin pêcheur ; changement inévitable qui participera à donner un autre avenir à la pêche.

Mais, nous regrettons que d'autres obstacles s'ajoutent. En effet, la profession doit également obtenir un permis de mise en exploitation et l'approbation de la Direction des Pêches au ministère de l'Agriculture et de la pêche qui vient de refuser quatre dossiers de construction de chalutiers neufs.